

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 641 Subvention à l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine et T.O.E et de l'Afrique du Nord (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine et T.O.E et de l'Afrique du Nord ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 700 euros est attribuée à l' Union nationale des anciens combattants d'Indochine et T.O.E et de l'Afrique du Nord dont le siège social est situé 32-34 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris A00126/ 2011_02739 /20617

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants